Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Laurent Garcia le 22 juillet 2022

LEO : l'Etat annonce vouloir revoir sa copie pour la tranche 2

Les services de la préfecture de la Région Sud viennent d'annoncer que l'Etat va engager « des études complémentaires en faveur d'un projet renouvelé et amélioré de la Liaison Est-Ouest (LEO) à Avignon. »

Cette annonce concerne plus précisément la tranche 2 (voir carte ci-dessous) de ce contournement routier de l'agglomération d'Avignon par le sud d'une longueur totale de 13 km devant relier les Angles au carrefour de l'Amandier à Avignon.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Laurent Garcia le 22 juillet 2022

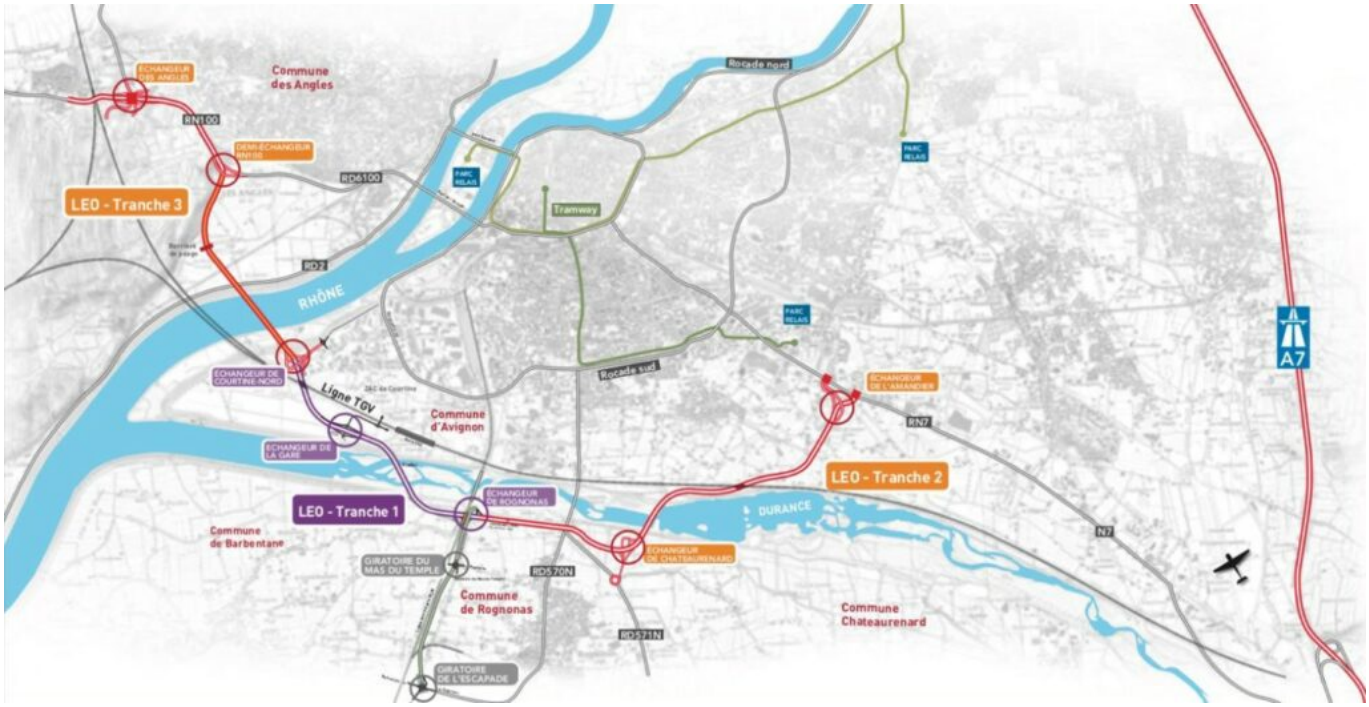

Actuellement, la tranche 2 prévoit d'inclure 5,8km à 2×1 voies puis à 2×2 voies (conjointement à la tranche 3) de route express en tracé neuf ; 2 raccordements à l'A7 décalés dans le temps : La Cristole puis l'Amandier (conjointement à la tranche 3) ainsi qu'un viaduc sur la Durance de 800 mètres.

Dans son communiqué, le service régional de la communication interministérielle rappelle que « l'État et les collectivités ont pris acte des avis rendus par l'Autorité environnementale et le Conseil National de Protection de la Nature et ont partagé la nécessité de consolider la procédure d'autorisation environnementale, sans remettre en cause le principe de l'opération. Cette autorisation sera donc modifiée au terme d'une nouvelle procédure d'instruction. L'État a ainsi engagé les études complémentaires pour aboutir à un projet renouvelé, optimisé et amélioré, prenant en considération les observations de l'Autorité Environnementale et du Conseil National de Protection de la Nature. La réalisation de la tranche 2 interviendra dans les meilleurs délais après le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale en 2022. »

En clair, l'Etat annonce qu'il va revoir sa copie concernant le détail de la seconde tranche (dont le coût est estimé à 183M€ dont 142,7M€ pour les travaux de la première phase à 2×1 voie élargisable). De quoi retarder encore la réalisation de cette nouvelle tranche dont le chantier devait débuter en 2023 pour une mise en service espérée par la DREAL Paca, maître d'ouvrage, en 2027 ?

Initiée officiellement en 1999 par arrêté ministériel, la LEO est destinée à fluidifier le trafic sur Avignon (notamment la rocade Charles de Gaulle) ainsi que dans le Nord des Bouches-du-Rhône. Le projet comprend 3 tranches : une première, en service depuis 2010 (entre l'échangeur Courtine-Nord et l'échangeur de Rognonas d'une longueur de 3,8km en 2×2 voies avec un pont sur la Durance pour un

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Laurent Garcia le 22 juillet 2022

montant de 136M€), et une tranche 3 avec le franchissement du Rhône (3,7km à 2×2 voies et 2×3 voies dans la montée des Angles avec un viaduc sur le Rhône pour un coût estimé de 216M€).

Santé publique contre critères environnementaux

Si dans un récent entretien à l'Echo du mardi, Cécile Helle maire d'Avignon faisait le point sur le LEO en rappelant que « des équipement qui apparaissait comme une évidence il y a 20 ans ne l'étaient plus forcément aujourd'hui », le énième report de la réalisation de la LEO entraine de grave conséquence de santé publique et qualité de vie pour de nombreux habitants du Sud d'Avignon.
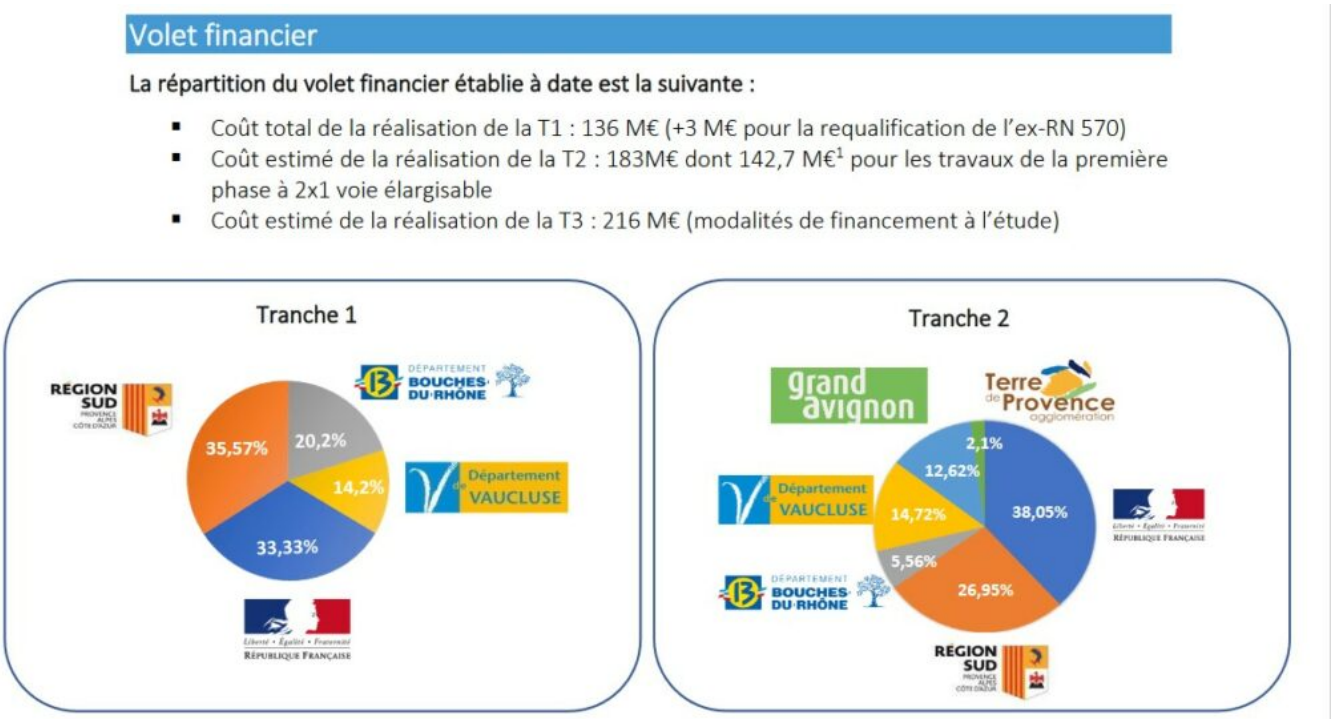
Pour rappel, la mise en service globale de la LEO a notamment pour objectifs de permettre la requalification de la rocade sud avec 13 500 véhicules en moins par jour soit une baisse de 40% du trafic, une amélioration de la qualité de l'air pour 81 700 personnes (contre une dégradation de la qualité de l'air pour 100 personnes sans dépassement des seuils autorisés), une amélioration du niveau sonore pour 16 000 riverains de la rocade (de l'ordre de -40% de l'intensité sonore actuelle) ainsi qu'une amélioration des temps de parcours entre les Angles et l'Amandier de l'ordre de -44%.